

Rio + 20

Publié le 03/09/2012 © Julie Morin

GRANDS REPÈRES :

1972 : Conférence de Stockholm

1987 : rapport Brundtland

1992 : Conférence de Rio et les conventions cadres qui en ont découlées :

- Convention sur la biodiversité
- Convention cadre sur la lutte contre la désertification
- Convention cadre sur les changements climatiques

2000 : Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)

La Conférence Rio+20 s'appuie sur 40 ans de grands rendez-vous pour l'environnement et le développement, qui ont permis une prise de conscience de ces questions, ainsi que leur apparition au sein des préoccupations internationales et leur traduction en terme de corpus réglementaire. Ces rendez-vous matérialisaient l'espoir d'un renouveau dans un monde en constant développement associant dans un compromis toujours précaire l'économique et le social et martyrisant son environnement. C'est dans ce contexte qu'émerge le concept de développement durable.



C'est dans un contexte de crise économique et financière sans précédents des pays développés, que c'est ouvert ce grand rendez-vous Rio+20. Les choix des thématiques et leurs difficultés à rassembler découlent directement de ce climat.

Tirant les enseignements des OMD qui ont démontrés que des objectifs communs étaient porteurs d'actions collectives, le cadre institutionnel du développement durable devait être considérablement renforcé. Il était attendu que les efforts soit intensifiés en définissant des Objectifs de développement durable (ODD) communs, accompagnés de la création d'un conseil de développement durable. Cela passe aussi par le renforcement du Conseil Economique et social des Nations Unies ainsi que son programme pour l'environnement, ou encore la création d'un Haut-Commissariat aux générations futures. L'autre objectif tant attendu était l'achèvement d'une économie verte équitable.

Dès la préparation de la Conférence, la thématique de « l'économie verte » a divisée les Nations. Vue par les Nations-Unies comme la voie d'entrée pour enrayer la pauvreté, par la création d'emploi, le verdissement de l'économie confronte deux visions idéologiques de l'avenir de l'économie mondiale. D'une part, l'économie de l'environnement s'inscrit dans une logique d'extension de l'économie marchande au monde vivant. Dans ce modèle, l'environnement est considéré comme un facteur de production économique, pouvant promouvoir des secteurs verts (ERN, construction HQE...). D'autre part, l'économie écologique se pose en alternative au modèle économique actuel en revendiquant la sortie du modèle économique libéral actuel pour permettre le renforcement des modes de régulation au service d'une société soutenable.

Bien qu'apparaissant dans un premier temps comme plus consensuel, l'enjeu de « la gouvernance mondiale du développement durable » s'est à la dernière minute vue amputer de ces principales ambitions. L'obsolescence du cadre institutionnel internationale face aux enjeux actuels, et donc la nécessité de son renforcement faisait en effet consensus. Mais l'ampleur du chantier à mené a rendu les accords impossibles à trouver. Ainsi après des mois de négociations, le renforcement du Programme des Nations Unies pour l'environnement, les ODD, et le Haut-Commissariat aux générations futures avaient disparus.



C'est dans ce contexte que de nombreux observateurs ont crié à l'échec de Rio+20. Mais au-delà de ces déceptions et de l'absence d'objectifs chiffrés, **que peut-on retenir de ce rendez-vous ?**

Premièrement, la reconnaissance d'une « responsabilité universelle » de tous.

Deuxièmement, on peut se féliciter de la nouvelle mobilisation de la société civile, ainsi que de l'accent qui a été mis sur le rôle incontournable des collectivités territoriales dans la territorialisation du développement durable. Il a été rappelé la nécessité de renforcer leur implication dans la conduite du changement à l'échelle locale. Ainsi que leur légitimité issue du dialogue privilégié entretenu avec les entreprises, associations et habitants des territoires.

Enfin au-delà de ces déclarations et des dynamiques portées par ce rendez-vous il faudra regarder de près les initiatives qui en découleront. Comme sur le terrain les entreprises, les collectivités et les citoyens s'en empareront pour faire avancer leurs pratiques.

La mise en lumière de ce rôle des collectivités, des entreprises et de la société civile dans la prise en compte des problématiques du développement durables nous renforce dans la vision de la gestion des territoires que nous menons depuis plus de 10ans en vous conseillant et en vous assistant dans vos projets de développement durable. Que ce soit auprès des entreprises, ou des collectivités Environnement et Société œuvre à vos côtés en mobilisant tous les acteurs autour de la construction de plans d'actions concertés.

Contact :
Sandrine Manusset
smanusset@environnement-societe.fr

« Le développement durable repose certes sur des intentions affichées par les États, mais surtout sur l'action des collectivités, des citoyens, des associations, sans oublier les entreprises, grandes ou petites » (Jacques Auxiette Président de la Région Pays de Loire et porte parole des associations de collectivités locales françaises à RIO).

